

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 mars 2023**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Alain DENIZOT (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Cyril JUNEK), Danièle BOISTIER (pouvoir à Pascal MARIDET), François DELAUNAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Alain DIDTSCH (pouvoir à Thierry VALLEE), Emilie FOREST (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE).

Thierry VALLEE désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur ALBOUY propose de rajouter une délibération sur table concernant la modification des taux d'imposition suite à la demande récente de la direction générale des finances publiques afin de rajouter le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'assemblée délibérante accepte cette proposition.

**ADMINISTRATION GENERALE****1- Principe de recours à une Délégation de Services publics relative à la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que la commune confie depuis de nombreuses années à un prestataire la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement et propose de continuer à déléguer cette mission.

Madame PANDREAU rappelle la nécessité de procéder ainsi car la collectivité ne pourrait pas bénéficier de la même flexibilité dans la gestion des contrats du personnel si elle reprenait ce service en régie. De plus, le coût serait considérablement supérieur à la participation communale versée au délégataire qui en outre exécute un travail de qualité.

Monsieur ALBOUY précise que le délégataire qui sera retenu aura également en charge la mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève des personnels de l'éducation nationale, ce pourquoi l'actuel délégataire a démontré sa capacité à être très réactif à chaque fois que cela est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement, autres accueils périscolaires, temps d'activités périscolaires et pour l'animation du temps du repas et pause méridienne pour une durée de 5 ans. Il confirme également la compétence la commission communale de délégation des publics pour examiner les offres et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation d'une délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

## **2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, présente le rapport de la CLECT concernant le transfert des services de gestion de l'eau potable de la commune de Neuvy à Moulins Communauté depuis 2015. Le rapport explique que la commune de Neuvy a décidé en 2020 d'adhérer au SIVOM rive gauche, ce qui nécessite une réévaluation du périmètre des missions assurées par le service commun ainsi qu'une revalorisation de leur attribution de compensation.

De ce fait, la communauté d'agglomération devra verser à la commune de Neuvy la somme de 33 651 euros et ajuster son attribution de compensation en conséquence.

L'avis du conseil municipal est requis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées ci-annexé adopté lors de sa réunion du 28 novembre 2022.

## **3- Modification du règlement intérieur du Centre Social le point commun – avenant n°2**

Madame HUGUET, adjointe déléguée à la culture, explique que certaines activités telles que le scrapbooking et la cuisine nécessitent l'achat de matières premières et qu'il convient en conséquence d'appliquer une tarification spécifique pour la participation à ces ateliers.

Monsieur ALBOUY précise que les activités organisées par le point commun fonctionnent très bien et qu'il est important de les faire perdurer hors les murs. Cette tarification permettra de centraliser les achats et de faciliter leur organisation pour les participants.

Il en profite également pour informer les membres du conseil municipal que la date de début des travaux n'a pas encore été fixée, et que le projet est actuellement en phase d'analyse des offres. Le chantier devrait s'étaler sur une période de 14 mois.

Madame HUGUET informe en outre l'assemblée de la tenue d'un atelier de dessin sur les murs du presbytère qui aura lieu lors du festival des épouvantails. Cela permettra à chacun de réaliser son propre dessin et de s'exprimer. Elle précise que l'ensemble disparaîtra quand les travaux débiteront.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'avenant n°2 au règlement intérieur du Point Commun.

## ***FINANCES***

## **4- Multi accueil la Souris Verte – tarifs 2023**

Madame PANDREAU adjointe déléguée aux affaires sociales, à la famille, la jeunesse et aux affaires scolaires, explique que les tarifs sont calculés en fonction des barèmes donnés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) suivant un taux d'effort proportionnel au nombre d'enfants à charge.

Comme tous les ans, la CNAF procède à l'actualisation des planchers et plafonds de ressources annuelles qui sont fixés respectivement à 9 049,92 euros et 72 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs établis suivant le barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

**5- Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois (ALSH) – Tarifs 2023**

Madame PANDREAU adjointe déléguée aux affaires sociales, à la famille, la jeunesse et aux affaires scolaires, explique que le principe est similaire à celui de la délibération précédente, avec la différence que les familles sont facturées à l'heure. Cependant, elle précise que les tarifs de l'adhésion et des stages sont déterminés par le conseil d'administration de l'association. Quant aux tarifs des repas, elle rappelle qu'ils sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

En l'occurrence, elle précise que les tarifs ne font pas l'objet d'une modification cette année et que seuls les planchers et les plafonds de ressources de la CNAF sont actualisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs pour l'accueil de loisirs des Jeunes Avermois.

**6- Centre Social le Point commun : participation aux ateliers – tarifs 2023**

Madame HUGUET, adjointe déléguée à la culture, explique que suite à l'adoption du règlement intérieur, il convient de modifier les tarifs appliqués aux adhésions et participations aux différents ateliers pour l'année 2023.

Elle précise que les tarifs proposés pour les adhésions ne sont pas modifiés et qu'il est rajouté les tarifs pour les ateliers scrapbooking et cuisine. Des explications sont fournies concernant l'atelier scrapbooking qui fait l'objet de deux tarifications différentes, l'une allant jusqu'au 31 mars et l'autre à partir du 1<sup>er</sup> avril en raison de la communication du 1<sup>er</sup> tarif figurant sur le flyer de mars.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de maintenir le tarif des adhésions et de fixer les participations aux ateliers cuisine et scrapbooking du Point Commun.

**7- Garantie d'Emprunt en faveur d'EVOLEA**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique qu'EVOLEA a construit un bâtiment de 30 logements au-dessus de la maison de santé et qu'afin de pouvoir les réaliser, un emprunt d'un montant de 2 314 122 euros doit être contracté pour lequel il est demandé que la commune apporte sa garantie à hauteur de 80% soit 1 851 297,60 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise la société EVOLEA à contracter le prêt défini dans ladite délibération et apporte la garantie de la ville d'Avermes à hauteur de 80%.

**8- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que la nomenclature M57 sera le référentiel comptable pour les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, réputée plus simple.

Il ajoute que le service des finances de la collectivité prépare ce changement qui fait suite à la mise en place d'un nouveau logiciel comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget principal et les budgets annexes afférents de la commune d'Avermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 compte tenu de l'obligation légale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**9- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics - Vidéoprotection**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que plusieurs projets sont en cours et qu'il convient de déposer des demandes de subvention afin de pouvoir prétendre à des financements qui pourront aider à leur réalisation.

A cet effet, une demande de subvention est présentée pour l'installation d'un système de vidéoprotection car il a été constaté des infractions et des dégradations fréquentes dans certains lieux du territoire communal et qu'il convient d'en assurer la protection.

Ainsi, il précise que deux caméras seraient placées à l'avant et à l'arrière de la salle Isléa de façon à protéger l'entrée et à assurer la surveillance du parking qui est régulièrement détérioré par les dérapages de certains véhicules mais aussi pour éviter les tags à l'arrière de la salle.

Il poursuit, en ajoutant que deux autres caméras seraient installées en surveillance des commerces et de la halle vers le rond-point François Mitterrand, puis une autre aux abords de la mairie afin d'en surveiller l'entrée qui subit régulièrement des détériorations et de permettre à terme de pouvoir surveiller l'entrée du point commun.

Pour finir, il indique que deux autres caméras seront positionnées en surveillance du city stade et des jeux qui seront installés dans le parc de la Rigolée.

Il précise que l'objectif premier reste la dissuasion des actes de détérioration mais que si cela est nécessaire, la collectivité aura la possibilité de visionner les enregistrements et d'engager les poursuites nécessaires contre les auteurs des infractions.

Monsieur DEGRANGES demande si les caméras envisagées ont une portée de 360°. Monsieur ALBOUY répond que ce seront des caméras fixes à 90° et non 360° car ces dernières tournent et peuvent laisser le temps aux auteurs d'infraction de commettre des délits dans l'angle qui n'est pas surveillé.

La collectivité sollicite une demande de subvention au titre du FIPD de 50% à hauteur de 34 000 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le projet exposé, le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD.

**10- Demande de subvention auprès de la Région AuRA (Auvergne Rhône Alpes) au titre du dispositif d'aide pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics - Vidéoprotection**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, indique qu'il s'agit de la délibération complémentaire à la précédente afin de solliciter une subvention auprès de la Région de 30% à hauteur de 34 000 euros HT pour l'installation de la vidéoprotection.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le projet exposé, le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région AuRA.

**11- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que les alarmes anti intrusion installées sur le groupe scolaire François Reveret sont défectueuses et qu'il est nécessaire de changer les deux centrales pour que les alarmes puissent à nouveau fonctionner correctement.

Ainsi, la collectivité sollicite auprès de l'Etat une aide de 80 % à hauteur de 6 400 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le projet exposé, le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD.

**12- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du dispositif de soutien aux équipements de proximité**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que l'ANS apporte un soutien à l'installation d'équipements sportifs de proximité et rappelle que le projet du city stade qui représente une dépense prévisionnelle de 61 000 euros HT rentre dans ce cadre. Ainsi, il propose au conseil municipal de solliciter cette aide et souligne que le montant de celle-ci sera connu à postériori.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre de son dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité.

**13- Demande de subvention auprès de la Région AuRA (Auvergne Rhône Alpes) au titre du dispositif Contrat Région Ville – aménagement centre-bourg**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, rappelle que dans le cadre de son contrat de revitalisation du centre-ville centre-bourg (RCVCB), la collectivité perçoit une aide de la part du département de 30 %.

Il s'agit de solliciter également une aide auprès de la Région AuRA afin de pouvoir aménager cette année la montée de l'Avenue des Isles qui permettra de sécuriser le cheminement et de marquer l'entrée du centre-ville.

Il rappelle qu'ultérieurement, il sera réalisé les travaux de voirie et de réaménagement de la Place Claude Wormser qui sera reminéralisée. Dans un même temps, il est prévu l'aménagement des Portes d'Avermes avec de l'apport de végétalisation et la réorganisation des stationnements en dalles alvéolées pour une meilleure infiltration des eaux pluviales. Les derniers plans sont en cours d'élaboration par le cabinet TRUTTMAN et des précisions seront apportées à l'occasion d'une commission urbanisme élargie.

Tous ces travaux visent à l'amélioration du cadre de vie du centre-ville et la perméabilisation des sols pour mieux récupérer l'eau.

Il poursuit en informant l'assemblée que dans le cadre de la subvention sollicitée auprès de la Région AuRA pour les travaux du Point Commun, la collectivité a reçu une réponse positive pour un montant de subvention de 392 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région AuRA la subvention à laquelle la commune peut prétendre, et à signer tout document à cet effet.

**14- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

**15- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert « renaturation des villes et villages » - Aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain**

**16- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert « renaturation des villes et villages » - végétalisation et renaturation des sols et des espaces urbains du centre-ville**

**17- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert « renaturation des villes et villages » - végétalisation des cours d'école**

Monsieur ALBOUY, premier adjoint, explique que le dispositif Fond Vert de l'Etat est entré en vigueur il y a peu de temps, et en conséquence, aucune garantie ne peut être apportée sur l'octroi d'une subvention émanant de ce dispositif. Ainsi, il est préposé de déposer quatre délibérations de ce dispositif.

Pour la première délibération, l'aide demandée portera sur la réalisation des travaux du complexe de la mairie. En effet, actuellement, les services techniques étudient le système de régulation du chauffage et du rafraîchissement car il est impossible à ce jour de dissocier le chauffage en fonction de l'utilisation des équipements. Il précise que le complexe de la mairie est composé de la médiathèque, de la salle des sports, de la salle des fêtes et de la salle des jeunes. Ainsi, l'enjeu serait de pouvoir contrôler les zones de chauffage en fonction de leur utilisation. Il ajoute qu'il est également nécessaire de poursuivre le relamping pour permettre de réaliser un maximum d'économies d'énergie.

La seconde délibération concerne l'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain. Cette année, de nombreux travaux vont être réalisés et la commune a fait appel à Camille GALTIE, paysagiste qui avait déjà travaillé sur le dossier afin d'approfondir le travail réalisé et d'adapter aux nouvelles conditions climatiques les essences des plantations qui devront être semées. Il rappelle que la commune bénéficie d'un subventionnement du département pour ce projet.

La troisième concerne la végétalisation et la renaturation des sols aux abords de la mairie : ces aménagements font partie du contrat de revitalisation du centre-bourg conclu avec le Département et concernent, pour rappel, la montée de l'avenue des Isles, le secteur apaisé du centre-ville et l'arrière des Portes d'Avermes. Il indique que la réflexion actuelle porte sur la plantation de plus d'arbres, de végétaux. Ainsi le bureau d'étude TRUTTMAN retravaille les plans en ce sens.

Pour finir, la quatrième délibération porte sur la végétalisation des cours d'école.

Madame PANDREAU, informe l'assemblée que le projet est en cours de co-construction avec Camille GALTIE, paysagiste qui est missionnée et qui rencontre actuellement les directrices des écoles. Les réaménagements concernent les 4 cours et seront réalisés sur plusieurs années. Cependant, elle précise que le chantier le plus important concernera l'école élémentaire François Reveret qui comporte le plus d'espaces à renaturaliser.

Monsieur ALBOUY rappelle qu'il y a quelques années, tout le monde souhaitait du béton : désormais, il faut apporter de l'ombre pour amener de la fraîcheur et rendre les cours d'école attractives. Il convient donc désormais de repenser ces espaces en concertation avec tous les acteurs. Il confirme que le projet de réaménagement sera plus simple sur le groupe scolaire Jean Moulin.

Madame PANDREAU précise que l'arbitrage des demandes de subvention sera fait par le Préfet de Région et que le système de dépôt des dossiers consiste à remplir environ 42 pages nécessitant l'intégration de nombreux fichiers, ce qui représente un travail considérable de la part des services.

Monsieur LARTIGAU prend la parole pour signaler qu'au parc de la Rigolée, les chemins sont en train d'être réalisés et qu'il faut veiller aux réservoirs d'eau que cela pourrait créer.

Monsieur ALBOUY le remercie pour ce signalement et fera suivre l'information afin de régler le problème.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter les subventions au titre du Fonds Vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

### **18- Taux d'imposition 2023**

Monsieur ALBOUY explique que la réforme fiscale a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cependant, celle-ci demeure applicable aux résidences secondaires, ce qui nécessite la fixation d'un taux d'imposition correspondant.

Ainsi, les taux votés lors de la dernière séance du conseil municipal pour le foncier bâti et le foncier non bâti restent inchangés, et il est proposé d'ajouter un taux d'habitation pour les résidences secondaires de 16,86%.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de reconduire et de fixer les taux d'imposition applicables en 2023 comme énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition pour 2023 (Etat 1259) dès qu'il sera transmis par la DGFIP.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h52.

**Le secrétaire de séance,**

**Thierry VALLEE**



**Le 1<sup>er</sup> adjoint**

**Jean-Luc ALBOUY**

